

N.A.O 2012 SDH-PH

Dernière mise à jour : 13-05-2012

La négociation Annuelle Obligatoire 2012 a débuté, notre employeur vient de réunir les organisations syndicales CFTC, CFDT et CGT afin d'entamer les négociations annuelles :

mardi 19 décembre 2011 à 11h00 Réunion préparatoire : Signature du protocole d'accord définissant les modalités de la négociation.

mardi 11 janvier 2012 à 9h00 Remise d'informations par la Direction, sur les différentes matières de la NAO

mardi 23 janvier 2012 à 16h00 Réunion de négociation

jeudi 16 février 2012 à 11h00 Réunion de négociation

mardi 28 février 2012 à 15h00 Signature de l'accord ou du PV de désaccord.

{mospagebreak title= 23 janvier 2012 1ere réunion} mardi 23 janvier 2012 à 16h00 Réunion de négociation

Lors de cette première réunion de négociation NAO 2012 (climat serein, discussion posée, ...).

LES CADRES ONT DEMANDE :

Augmentation Générale 1.7%

Ancienneté 0.8% (à la SDH le taux d'ancienneté est de 0.8%, elle est versée tous les ans et pendant 30 ans)

==> Tout le monde la touche !

Augmentations individuelles 1.2%

LA CFDT ET LA CGT ONT DEMANDE :

Augmentation Générale 2.3%

Ancienneté 0.8% (à la SDH le taux d'ancienneté est de 0.8%, elle est versée tous les ans et pendant 30 ans)

==> Tout le monde la touche !

Nous discuterons du budget augmentation individuelle et de sa répartition uniquement si le budget d'augmentation générale est, selon nous, acceptable !

De nouvelles embauches de personnel : L'accroissement continu du parc locatif SDH (500 logements/an en moyenne) nécessite de redimensionner certains services.

LA DIRECTION PROPOSE :

Pour le personnel non cadre :

Augmentation Générale de 1.8 %

Ancienneté 0.8% (à la SDH le taux d'ancienneté est de 0.8%, elle est versée tous les ans et pendant 30 ans)

==> Tout le monde la touche !

Augmentation individuelle 1%

Pour le personnel cadre :

Augmentation Générale 1.4%

Ancienneté 0.8% (à la SDH le taux d'ancienneté est de 0.8%, elle est versée tous les ans et pendant 30 ans)

==> Tout le monde la touche !

Augmentation individuelle 1.4%

Pour tous :

La prise en charge de l'augmentation de la mutuelle (A la SDH, le part salarié est entièrement prise en charge par notre employeur).

Porter le salaire mini d'embauche à 1430 € (SMIC = 1393 €);

Rétroactivité de l'augmentation générale au 1er janvier

Concernant les éventuelles embauches, une réflexion est actuellement menée par la Direction.

Prochaine réunion jeudi 16 février à 11h00

{mospagebreak title= 16 février 2012 2eme réunion} Jeudi 16 février 2012 à 11h00 Réunion de négociation

rappel du contexte : L'inflation : L'année 2011 se termine avec une inflation fin décembre à 2.5%. La moyenne des 12 mois 2011 s'établit à 2.1% (confirmé par Insee le 19 janvier).

Attention : Le taux d'inflation n'impacte pas tout le monde de la même façon. Ce sont les prix des produits de 1ere nécessité qui s'envolent. Plus le salaire est modeste, plus on est impacté !

La SDH et ses salariés : Malgré un contexte économique externe inquiétant, la SDH jouit d'une santé financière

saine. Elle est bien gérée, a de grandes ambitions "Unis vers 2016" et sait pouvoir s'appuyer sur le professionnalisme de ses employés. La proposition initiale CFDT et CGT : Augmentations Générales : 2.3 % Ancienneté : 0.8 % selon accord Augmentations Individuelles: Nous discuterons du budget augmentation individuelle et de sa répartition uniquement si le budget d'augmentation générale nous paraît acceptable ! Embauches de personnel : L'accroissement continu du parc locatif SDH (500 logements/an en moyenne) nécessite de redimensionner certains services. La dernière proposition de la Direction : Suite aux 3 séances de négociation, voici la dernière proposition de la Direction :

PERSONNEL NON CADRE	PERSONNEL CADRE	Augmentations Générales	1.8 %
Augmentations Générales	Augmentations Individuelles	Augmentations Individuelles	1.1 %
1.3 %	Ancienneté (selon accord)	Ancienneté (selon accord)	0.8 %

Salaires minima d'embauche SDH porté à 1 430 € de base (mini ESH = 1 398 €);. Mutuelle cadre et non cadre : Prise en charge de l'augmentation de la mutuelle sur la part salarié. Ceci représenterait un budget estimé à 0.2 % de la masse salariale. Rétroactivité des augmentations générales au 1er janvier 2012. Un rappel sera effectué sur la paie de mars. Embauches de personnel pour palier au surcroît de travail généré par l'accroissement du parc. Signature d'un accord : Un dernier rendez vous est organisé le 28 février afin de signer un accord NAO ou un PV de désaccord. Nous estimons "acceptable" la dernière proposition de la Direction et pensons que la signature d'un accord est justifiée. Ceci va dans le sens de la défense des intérêts des salariés de l'UES. {mospagebreak title= Nos commentaires} Nos commentaires sur ces négociations

NOTRE AVIS SUR CES NEGOS :

Budget global : Bien entendu, nous ne serons jamais totalement d'accord sur le budget que notre employeur devrait allouer aux augmentations salariales. Il faut néanmoins reconnaître que cette année, il est globalement correct et relativement bien réparti.

NB : C'est aussi le fait d'une inflation assez importante. Dialogue social : Nous avons apprécié l'écoute et la prise en compte de nos propositions par la nouvelle Direction. Si elle n'a pas donné son aval à toutes nos revendications, nous avons pu les présenter, les argumenter et elle en a partiellement tenu compte. Embauches de personnel : Comme pour le budget dédié aux augmentations de salaire, nous ne serons sans doute jamais d'accord sur le nombre d'embauches à réaliser par la Direction. Néanmoins, nous devons reconnaître un effort de sa part.

Nous tenons à préciser que tous les services sont impactés par l'accroissement de l'activité de la SDH. Prime de vacances : Nous regrettons que notre proposition sur la mutualisation d'une partie du budget "augmentation générale" en faveur de l'augmentation de la prime de vacances n'ait pas été retenue. Cette mesure, véritable geste de solidarité interne à l'UES, aurait aidé à la réduction des écarts de salaire entre les différentes catégories de personnel. Comme nous l'avons mentionné plus haut, nous ne sommes pas tous égaux devant la crise et la montée de l'inflation.

Cette proposition nous semblait aller dans le sens de la démarche RSE mise en place par la SDH...

L'année prochaine, peut être ? Augmentations individuelles : Nous avons clairement annoncé "Nous discuterons du budget augmentation individuelle et de sa répartition uniquement si le budget d'augmentation générale est, selon nous, acceptable !" ... C'est chose faite !

Nous participerons donc au groupe de travail créé suite au baromètre de climat social et portant sur ce thème.

Nous avons des propositions à faire concernant les entretiens professionnels, les descriptifs d'emplois, les objectifs (généraux, de services, de métiers et individuels), les critères de distribution, le mode de distribution, les possibilités de recours des salariés, le suivi des accords NAO, ...